

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'Auvergne
du 21 mai 2019 à 20 heures 30

sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire

Présents : David SAUVAT, Lydia CLAMADIEU-PAPON, Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON, Pascale CHASSAGNE-MESURE, Karine BRUGIERE, Franck BURONFOSSE, Dominique GEIDT, Marinette LOURADOUR, Jean-Pierre PELLISSIER, Philippe PLANCHAT, Anne-Charlotte VIRASSAMY.

Excusés : Fabien GANDEBOEUF (pouvoir donné à Karine BRUGIERE), Fabienne PELISSIER (pouvoir donné à Lydia CLAMADIEU-PAPON).

Secrétaire : Marinette LOURADOUR.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2019
- Aménagement du village de La Pailloncy
- Finances communales : attribution subventions communales et ouverture ligne de trésorerie
- SMGF : révision liste des ayants-droit
- Section de Choriol : convention de servitude au profit d'ENEDIS
- Occupation du domaine public : renouvellement convention Hôtel de la Poste
- Dotation Rosière 2019
- Vœu et motion divers
- Informations et questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de rajout de nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Modification simplifiée n° 3 du PLU : modalités de mise à disposition
- Lotissement rue de la Banne d'Ordanche : AEP et assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Aménagement du village de La Pailloncy (DCM 21052019 01)

M. Grégory COSTE, maire-adjoint, présente le projet d'aménagement du village de La Pailloncy.

Pour desservir au mieux le four sectional et la propriété de Mme BARROT, trois propositions de desserte sont présentées au conseil (copie du plan cadastral jointe à la présente délibération) :

- proposition1 : réouverture du chemin rural
- proposition 2 : création d'un chemin traversant la parcelle sectionale XB 50 et la parcelle XB 49 appartenant à M. ROUX
- proposition 3 : création d'un chemin dans la parcelle XB 49 le long de la parcelle XB 48 appartenant à Mme BARROT

Un échange de terrain serait nécessaire entre la section de La Pailloncy et M. ROUX qui s'est d'ores et déjà prononcé favorablement pour sa réalisation.

Les frais notariés seraient partagés entre les différentes parties ; une demande de prise en charge des frais de géomètre serait faite auprès du SMGF et le chemin serait réalisé par la commune.

M. le Maire soumet au vote ces trois propositions :

Proposition 1 : Considérant que Mme MALEYRAT qui utilise le chemin rural depuis plus de 30 ans de façon continue et non interrompue, pourrait bénéficier de la prescription acquisitive trentenaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote contre la réouverture de ce chemin.

Proposition 2 : Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

Proposition 3 : Le conseil municipal par 10 voix contre et 3 voix pour (David SAUVAT, Grégory COSTE et Philippe PLANCHAT) vote contre.

Mme Pascale MESURE ne prend pas part au vote.

Finances communales : attributions des subventions aux associations exercice 2019 (DCM 21052019 02)

Vu les crédits ouverts au compte 6574,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|---|---------|
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers de ST-SAUVES | 1 750 € |
| - Société de chasse | 200 € |
| - Club des Dores | 500 € |
| - La Gaule Saint-Sauvienne | 200 € |
| - Entente Sportive Saint-Sauves - Tauves | 1 300 € |
| - Retro Auto Moto St-Sauves | 200 € |
| - Comité des Jeunes | 3 000 € |
| - Comité des Jeunes (vigiles) | 3 400 € |
| - ID et Echanges | 200 € |
| - Rugby Club du Sancy | 500 € |
| - Esprit créatif | 200 € |
| - La Prévention routière | 100 € |
| - Pétanque Saint-Sauvienne | 200 € |
| - La Palette du Monde | 200 € |
| - SOS Chats Haute Dordogne | 200 € |
| - Comité des parents d'élèves | 500 € |
| - Coopérative scolaire | 500 € |
| - Téléthon | 200 € |
| - La Ligue contre le cancer | 350 € |
| - Saint-Sauves Sancy Saveurs | 1 000 € |
| - Pôle Activités Sancy Ouest | 2 000 € |

TOTAL : 16 700 €

Finances communales : ouverture d'une ligne de trésorerie (DCM 21052019 03)

L'ouverture de la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 3 juin 2019.

M. le Maire propose son renouvellement aux conditions ci-dessous :

- montant : 200 000 €
- durée : 12 mois
- taux de référence : EURIBOR 3 mois
- marge : + 0.80 %
- commission d'engagement : 0.20 %

Mme Lydia CLAMADIEU-PAPON ne prend pas part au vote.

A la majorité des membres présents (votes contre : Karine BRUGIERE, Fabien GANDEBOEUF, Anne-Charlotte VIRASSAMY), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions précitées et tout document se rapportant à cette affaire.

Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droit (DCM 21052019 04)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées à la liste des ayants-droit des forêts sectionales pour l'année 2019 lesquelles peuvent se résumer comme suit :

| | AJOUTS | RADIATIONS |
|---|---|---|
| CHATEAUNEUF | | LECLERC Grégory |
| GOULANDRE | | FAURE Josette |
| LA PAILLONCY | MANRY Franck | POTIRON Antoine |
| LA PALE - LA FAGE | BRUGIERE Fabien | |
| HUISTIAUX | DESROUSSEAUX Michel | |
| LA CLUZE | ACHARD Gaëtan CONSTANTIN Lise MALLET Laëtitia | |
| LE BOURG - LAVAUX - LES BICHES - LA PIERRE GROSSE LE JANSANNET | BALLET Béatrice BARROT Laura BRANDELY Yann CADALEN Régis CHAMBERLAIN Jonathan CHASSAGNE Isabelle CHAUVET Anthony DAUMUR Francis D ERRIGO Maxime DELOUTE Thomas HABIBI Joseph JEREZ Christophe LEMAIRE Arthur LEPINE Guy MAZET Julie PANAGER Denise SAILLANT Catherine TARDY Claude | ACHARD Gaëtan BICHERAY Marjolaine BRANDELY Pierre DESTERNE Thierry DELZOR Pascal GUILLAUME Gisèle LANGLAIS Justine NEMER Gilbert SAUVAT Sandra TROUILLET Angélique |
| LES CHAUMETTES | ACHARD Loïc | ACHARD Solange |
| LIURNAT | GEHANNE DAMIENS Patrick LE POTIER Claudine CROS-MALLET Alexandre | CHABERT Christophe GUILLEMIN Thierry |
| MASSANGES | MARTIN Camille | SEQUEIRA Armand |
| MEJANESSE | ASTARIE Christian RAYNOIRD Dominique | CHAZAL Anthony |

Section de Choriol : convention de servitude au profit d'Enedis (DCM 21052019 05)

M. le Maire rappelle à l'assemblée la convention de mise à disposition entre la commune et Enedis pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle sectionale ZI 25 de Choriol signée le 9/11/2016.

Cette mise à disposition est consentie pour la durée des ouvrages. Enedis versera une indemnité unique et forfaitaire de 212 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de cette convention et tout document en résultant.

M. Dominique GEIDT ne prend pas part au vote.

Occupation du domaine public : renouvellement convention Hôtel de la Poste (DCM 21052019 06)

M. le Maire informe l'assemblée que M. FONTAINE Patrick, gérant de l'Hôtel-restaurant de la Poste au bourg de SAINT-SAUVES, a sollicité le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de sa terrasse côté fontaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1° - accepte de renouveler cette convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019 selon les conditions définies par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009 (durée : 1 an - superficie : 28.80 m² - redevance : 144 € (28.80 X 5 €))
- 2° - autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Dotation Rosière 2019 (DCM 21052019 07)

M. le Maire informe l'assemblée que Mademoiselle Océane VEDRINE domiciliée à Huistiaux commune de Saint-Sauves d'Auvergne, a été choisie pour devenir le 18 août 2019 la 106^{ème} Rosière de Saint-Sauves.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une dot de 1 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, article 6232.

PLU : modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 3 (DCM 21052019 08)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-47 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2013

Vu la modification simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2013 ;

Vu la modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2013

Vu la modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 12 février 2015 ;

Vu l'arrêté du maire du 16 mai 2019 engageant la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme en vue de l'adaptation réglementaire de la zone N pour permettre la reprise d'une activité piscicole, de quelques adaptations mineures du règlement (ouvertures et menuiseries extérieures, vérandas, appentis, distance d'implantation par rapport aux limites séparatives) et d'un complément à la liste des changements de destination des bâtiments agricoles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture, pour une durée d'un mois du 1^{er} au 31 juillet 2019 inclus ;
- de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU dès la publication de la délibération définissant les modalités de mise à disposition ;
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, M. le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Lotissement rue de la Banne d'Ordanche : AEP et assainissement (DCM 21052019 09)

Lors de la précédente réunion, M. le Maire a présenté au conseil l'étude de la desserte en eau et assainissement du lotissement privé rue de la Banne d'Ordanche réalisée par la SAFEGE à la demande du propriétaire.

Le dévoiement de la conduite d'eau qui traverse la totalité des 7 lots et l'extension du réseau d'eau usée le long de la voie communale jusqu'au regard au croisement de la rue des Ludines seraient à la charge de la commune. Le propriétaire financerait la desserte des lots en eau et assainissement le long de la rue de la Banne d'Ordanche.

Le devis demandé à l'entreprise LEMONNIER s'établit pour la commune à la somme de 19 264.74 € HT et pour le lotisseur à 26 509.92 € HT auxquels il faut rajouter 8 187.70 € HT de frais de viabilisation.

D'autre part, le passage de la conduite principale rue de la Banne d'Ordanche est envisageable et permettrait de faire une économie d'environ 2 000 € pour chaque partie.

M. le Maire rappelle que les travaux d'assainissement incombant à la commune seront réalisés dans la mesure du possible en régie permettant ainsi une économie d'environ 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette nouvelle proposition présentée ci-dessus et autorise M. le Maire à engager les travaux en résultant.

CLIC : désignation d'un référent communal (DCM 21052019 10)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Marinette LOURADOUR référent communal CLIC afin de relayer les informations du CLIC auprès des personnes retraitées de la commune, recenser les personnes isolées de la commune et participer à des réunions et groupes de travail.

AMF : vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé (DCM 21052019 11)

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

ONF : défense du service public forestier (DCM 21052019 12)

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Questions et informations diverses :

Affaires scolaires : Suite à une formation sur « La prévention du bruit en restauration scolaire » en date du 16 avril 2019 suivie par le personnel de la cantine, une nouvelle organisation pour le repas de midi est proposée à compter du 3 juin jusqu'à la fin de l'année scolaire. 2 services seront mis en place permettant ainsi de réduire le bruit et le temps à table des enfants. Ce changement devrait améliorer le bien être des enfants en leur proposant une pause repas plus calme et un temps de récréation plus long. Un point sera fait à la fin de la période d'essai et cette organisation sera reconduite à la rentrée s'il s'avère qu'elle est bénéfique aux enfants et au personnel. Un courrier informatif sera envoyé aux parents.

Un projet d'équipement informatique pour l'école a été validé par les enseignants et Dômes-Sancy Artense. La communauté de communes finance à hauteur de 2 000 € par classe, soit un montant total de 6 000 €. Le devis du matériel choisi (tableaux numériques pour 2 classes) s'élève à la somme de 8 000 €. Les enseignants proposent une redistribution de leur dotation annuelle de 5 000 €. 3 000 € financeraient les fournitures scolaires et 2 000 € complèteraient la participation accordée par la communauté de communes. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Festivités : - 10 ans de la médiathèque samedi 25 mai
- fête de l'école vendredi 14 juin
- fête de la musique vendredi 21 juin
- fête de la Saint Jean samedi 22 juin et dimanche 23 juin
- vernissage exposition de Elise Bernard samedi 6 juillet

Mme Anne-Charlotte VIRASSAMY questionne M. le Maire au sujet du recrutement de l'agent saisonnier. M. le Maire lui répond qu'il reçoit une personne en entretien d'embauche le mercredi 22 mai.

Elle rappelle que les dégâts occasionnés à la barrière de Mme FÉRÉROL à Châteauneuf lors des opérations de déneigement n'ont toujours pas été réparés. M. le Maire rappellera aux employés ces travaux à réaliser.

Elle s'inquiète aussi des branches stockées au parc Garenne en attente d'être broyées. M. le Maire précise que M. MADEUF n'a pu intervenir comme prévu en raison d'une panne importante de sa machine et devrait normalement réaliser les travaux dans les jours à venir. Si tel n'était pas le cas, il serait fait appel à l'entreprise FAYDIT de Perpezat.

Concernant les travaux d'aménagement de la parcelle sectionale de Choriol acté lors de la séance du 11 avril 2019, M. Michel FAURE aimerait que le fossé devant sa propriété soit bouché.

Mme Marinette LOURADOUR demande que les travaux de bouchage de nids de poule soient programmés en urgence. M. le Maire répond que les travaux devraient reprendre la semaine prochaine.

Elle souhaite savoir si le remplacement du véhicule utilitaire est réalisé. M. le Maire répond négativement. Concernant l'achat du tracteur, il précise qu'il est toujours en attente du chiffrage du prêt d'un tracteur réalisé en début d'année auprès de MCDA.

La séance est levée à 23 h 00.